Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Chaâbane 1445
13 Février 2024

N° 19

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 288
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 294
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 299
Homologation de résolutions 300
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 300
Avis aux créanciers..... 301
Convocations
Sociétés anonymes 303
Autres sociétés 305
Divers
Avis au public..... 305

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

SA au capital de 27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496311P ; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) avec perspective stable et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 18 octobre 2022, cette notation a été confirmée le 11 octobre 2023

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire ordinaire

«Attijari Leasing 2024-1»

de 20 000 000 DINARS susceptible d'entre porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars

Emis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,50%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

Notation de l'emprunt*

La présente émission obligataire a reçu la note «A- (EXP) (tun)» * par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25 janvier 2024

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **26/04/2023**

Délibération du Conseil d'Administration du **24/11/2023**

Fixation des conditions de l'emprunt par la Direction Générale en date du **11/01/2024**

I. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 02 2289
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.

	Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Une année, allant du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.
Législation applicable	Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Matricule fiscal	496311P/A/M/000
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 022289 E-mail : **jamel.chammem@attijarileasing.com.tn**

II. Administration et contrôle

II.1 Membres des organes d'administration :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Lassaad M'ZAH**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Moez EL GHALI**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mongi TRIMECH***	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022

** Administrateurs indépendants

*** Administrateur représentant les petits porteurs

II.2 Membres des organes de direction :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2022-2024*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 30/05/2022**	Tunis

* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 30/05/2022, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

II.3 Contrôle :

Nom	Adresse	Mandat
ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2021-2023*
AMC Ernst & Young représenté par M. Noureddine Hajji	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.	2021-2023*

* Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021

III. Renseignements relatifs à l'émission

III.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le 26 avril 2023 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration d'Attijari Leasing réuni le **24 novembre 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de **20** millions de dinars susceptible d'être porté à **30** millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **11 janvier 2024**, le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire «Attijari Leasing 2024-1» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;
- Remboursement : annuel constant.

III.2 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

III.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 février 2024** et clôturées au plus tard le**22 mars 2024**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 mars 2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

III.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du**22 février 2024**auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

III.5 But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2024 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 308 millions de dinars.

III.6 Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt	«Attijari Leasing 2024-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominative
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

III.7 Prix de souscription et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

III. 8 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2024,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

III.9 Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

III.10 Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février de l'année N-1** au mois **janvier de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

III.11 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2029** pour les deux catégories.

III.12 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

III.13 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 mars 2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

III.14 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,60%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **janvier 2024** (à titre indicatif) qui est égale à **8,0%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,50%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

III.15 Durée Totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

III.16 Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2024-1» est de **3 années** pour les deux catégories.

III.17 Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les présentes obligations de la Catégorie A de cet emprunt est de **2,643** années.

III.18 Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

III.19 Notation de la société :

Le 11 octobre 2023, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;

- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **Attijari Leasing Crédit Ratings : Fitch Ratings**

III.20 Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A- (EXP) (tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du**25/01/2024**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site Internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information

régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

III.21 Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente notice légale est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

III.22 Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III.23 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

IV. Renseignements généraux

IV.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2024-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

IV.2 Marché des titres :

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

IV.3 Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire
«Attijari Leasing 2024-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

IV.4 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

V. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence «Attijari Leasing 2023» et de son actualisation.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy -

1053 Les Berges du Lac, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du Lac et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2024R00299SANB2

Renouvellement du mandat du directeur général

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1,5 - 3002 Sfax

R.C : N°B1128681997

M.F : 45170M/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous le n°24800356 - reçu n°M000391 en date du 19 janvier 2024 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax à la date du 5 février 2024 sous le n°20248603, le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de M. Ramzi Charfi en tant que Directeur Général de la Société Polyclinique ERRIADH à partir du 5 février 2024 jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2025.

2024X00152SANB2

FLORA PARK S.A

Société anonyme

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - 1002 le Belvédère Tunis

Identifiant Unique : 0381728D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/10/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau, Tunis le 27/12/2023 sous En°23806199 Qn°M011245)

- Les actionnaires approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2022

- Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de membres du conseil d'administration Mr. Mohamed Ridha Ellouze, Mme. Donia Hedda Ellouze, Mme. Meriem Belajouza Felli, et Mme. Molka Ellouze pour une durée de (3) trois années.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 30/1/2024 sous I.U n°0381728D et sous dossier n°20247044.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau, Tunis le 27/12/2023 sous En°23806203 Qn°M011249).

- Les actionnaires ont décidé d'appliquer l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 1/2/2024 sous I.U n°0381728D et sous dossier n°20248115.

2024400254SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE PLASTIQUE EL ABED SARL

Société en liquidation

Au capital de 100.000 D

Siège social : Route de M'Saken Sousse

Identifiant unique : 0028014C

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2024, enregistré à la recette des finances de 3 sep.1934 Sousse sous le n°24700158 du 17 Janvier 2024, quittance n°M006158 un exemplaire déposé au RNE de Sousse sous le n°20247079 du 30 Janvier 2024.

Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

- La cessation de l'activité de la société ainsi que sa liquidation.

- La nomination de Mr. Mounir El Abed en qualité de liquidateur.

2024S00176SRLB2

Dissolution

Société Yutexport

Sarl au capital 30.000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Utique, Bizerte

MF : 1578570V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2023 enregistré à la recette des finances Ras Ejbel le 24/01/2024, sous n°24500499, quittance n°M009421 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/01/2024 sous n°20246532, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 31/12/2023, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2024400263SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 29/01/2024 et enregistré à la recette des finances du Bardo le 31/01/2024 sous le reçu n°M009669 Registre n°24200494 Mr. Kaïs Ben Youssef ben Lakhdar Hachmi demeurant à résidence Yassine appartement 1 Al-

nasr 2 Ariana a vendu à Mr. Hani ben Mohamed Nacer-Eddine ben Othman Aouadi demeurant au 20 rue Talla cité Ibn Khaldoun Tunis la totalité du Fonds de Commerce consistant en un local exploité vente matériel sportif et tout commerce avec son matériel et éléments moraux, a l'objet à l'immeuble situé au 01 rue Beyrouth Bardo.

Toute opposition doit être signifiée à l'Acheteur à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré à addition au quotidien Achourouk du 6/02/2024 page 33.

2024T00120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/01/2024, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 23/01/2024 quittance n°011487, enregistrement 24200569, la société «Mac Mohamed Ali CHOUKAIER» SUARL, au MF n°1638995 CNM 000 domicile élu au 4, rue Reine de Saba Riadh Al Andalous Ariana a vendu à la société Raslen Najar Bdioui «RNB PARA», SARL au matricule fiscal n°1852628 DNM 000, sise au MG3, Kamoun Médical Center, Riadh Ennasr2 Ariana 2001, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité sur une partie du magasin n°3 qui se trouve à "KAMOUN MEDICAL CENTER", n°3 Bis Immeuble Yesmine, Boulevard de l'ère Nouvelle 2001 Riadh Ennasr II à usage de vente de tous produits parapharmaceutiques en détail pour un prix de 30000 DT.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Jamel Magouri, Avocat à la cour de cassation au 25, avenue Jean Jaurès, 1er étage 1000 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié sur le Journal Echourouk du 27 janvier 2024.

2024T00121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 23/01/2024 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 23/01/2024 sous le n°24200250 quittance n°M006914.

Monsieur Mouhamed Amine Trabelsi CIN 09823780 demeurant : rue 18 rue TOKIO sidi Achour Nabeul, enregistré au registre de commerce sous le n°1441008T.

A vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à Bir Challouf Nabeul à madame Oula Chabouni CIN 15361184 demeurant Rue Ibn Ali Kaab Rommila Nabeul.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saida au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 7/2/2024.

2024T00123FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 22 janvier 2024, enregistré à la recette des finances la Goulette, en date du 25 janvier 2024 sous le n° 24200688, quittance n°12715. Monsieur Ali Dallai, a cédé la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de vente de produits alimentaires en détail avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis au 2 rue des Hafsides, le Kram Ouest à Madame Sana Saouassi.

Par conséquent, toutes les oppositions sont recevables au local du fonds de commerce sis au 2, rue des Hafsides entre les mains de l'acheteuse Madame Sana Saouassi et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal Al-Shorouk le 02/02/2024 page n°25.

2024R00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/02/2024 enregistré le 12/02/2024 à la Recette des Finances de Bou Argoub n° de quittance : M004626 et n° d'enregistrement : 24200103. Mr Adel Ben Hédi Esaadi a vendu à Mme Chaimaa Bent Mouhamed Sabehi le Fonds de Commerce exploité Commerce de produits en fer, peinture, verrerie et matériel électroménager sis à l'Av le 7 novembre, à Bou Argoub avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C dans le local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie au journal «Echourouk» le 6/02/2024.

2024R00286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/01/2024, Mr Radwan Jabeur CIN n°06545531 à droite de son frère Hassen Jabeur désiste à Abdesslam Ben Ali Lazrag CIN n°06523743.

La totalité du fonds de commerce composé de 05 garages sis à Tataouine Rue de Médenine Km 3 et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur suscité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3 février 2024.

2024R00288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 26/01/2024 sous le numéro 24200284 quittance n°006044 Mohamed Nejib Nasra suite à une procuration émanant de Zied Nasra titulaire de la C.I.N n°07170175 a vendu à Aymen Ben Bouzid la totalité du fonds de commerce exploité en tout genre de commerce sis au n°2 rue Ali Ben Ayed Radés Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local.

Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 01/02/2024.

2024R00298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté le 5/12/2023 et 5/1/2024 sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Al Menzeh le 12 janvier 2024 sous le numéro d'enregistrement 24200307 n° de quittance M006441, la Sté TUNBETS SARL, identifiant unique n°1556480Z a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploiter pour tout commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sise à Rue de Liberté Menzeh 5, à la Sté ISIDIS IMMOBILIERE SARL identifiant unique 1723311Q.

Toutes les oppositions sont acceptées à l'acheteur Sté ISIDIS IMMOBILIERE situé au Bloc 3 Immeuble ADONIS Rue Lac Anssi les Berges du lac La Marsa dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien IP124/328 le 7 février 2024, et au journal Echourouk IP124/328 le 7 février 2024.

2024R00302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15/12/2023 enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Sousse le 19/12/2023, quittance n°67650 enregistrement n°023205352, Mr Mohamed Moncef Ben Ahmed Hamza, sis à khzema Est Sousse, titulaire de la C.I.N n°02840526, sis au 6 avenue Haroun Errachid Sousse, a vendu à Mme Sonia bent Amjed ben Ali Khmiri, sis à l'avenue Essanabel Khzema Est Sousse, titulaire de la C.I.N n°05594634, la totalité d'un fonds de commerce qui lui appartient et qui consiste en un local sis au 29 Rue Habib Bourguiba Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront formées entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maître Hassen Turki Avocat sis à l'avenue Tahar Sfar Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 27/01/2024.

2024S00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce signé le 25/01/2024 à la municipalité de Sidi Alouène, enregistré à la recette des finances de Sidi Alouène le 25/01/2024 sous n°24200054 quittance n°M002858. Mr Mohsen Ben Alouène Ben Mohamed Ennasser, a vendu et cédé à Mr Adnène Ben Mohsen Ben Alouène Ennasser, la totalité du fonds de commerce du local destiné Photographe, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Sidi Alouène - Mahdia - Les oppositions se font entre les mains du Maître Hana RDIFI Avocat à son cabinet sis à l'Avenue Ibn Al Haythem Mahdia dans le délai légal de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 02/02/2024.

2024S00174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 1/2/2021, à la municipalité d'Hammam Sousse enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 2/2/2024 sous le n°24200538 quittance n°M008394, Madame Raoudha El Amri au nom de la société ZR pâtisserie, son Identifiant unique 1425698P ayant son siège social Lot 23 Sahloul 4054 Jawhra Sousse a vendu la totalité du fonds de commerce vente des sucreries sis lot 23 Sahloul 4054 Jawhra Sousse à Monsieur Hamdi Abdelmoumen titulaire de la CIN n°09259793 du 25/4/2021 demeurant à Cité El Matar 13 rue 3014 Sousse.

Un avis de vente a été publié au journal Assahafa du 8/2/2021, les oppositions se feront dans les vingt jours à partir de la parution de cet avis de vente au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Hassen Ben Ameur sis au 3 Août Sousse domicile élu MF575870j/A/P/000.

Copie de l'acte de vente est à la disposition de tout intéressé.

2024S00177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 18/10/2023, enregistré à la recette des finances de Ksibet el Mediouni le 30/10/2023 sous n°23201336 quittance n°M037510, Mr monder ben Hassine Othemene a vendu à Mm Rachida Ben Rabeh Nwichi la totalité du fonds de commerce café l'escale avec tous ses éléments matériels et moraux, sis au 8 Av l'environnement Ksibet el Medouni.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez maître Haddar Imed sis à l'av de la république Monastir.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien «Echourouk» en date de 3/11/2023.

2024S00179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 6/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sousse le 6/02/2024

Quittance n°M005433 enregistrement n°24200341 la société Jokanda Broderie représentée par son gérant Monsieur Abosoud Nablsy Haitham Matricule Fiscal n°0764151L a vendu à la société Jokanda Matricule Fiscal n°1621979R représentée par son gérant Monsieur Abo Alsaoud Nablsi Mohamed Nour le fonds de commerce situé à rue Khalifa Elkaroui Sousse (Société Jokanda) avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes opposition sur le prix de vente est déposée au domicile élu chez (Société Jokanda) rue Khalifa Elkaroui Sousse.

Cette annonce a été publiée au Journal Quotidien le 11/02/2024.

2024S00183FCCC2

Apport en nature de la moitié d'un fonds de commerce

Par acte de procès d'assemblée générale extraordinaire en date du 4/01/2024, rédigé par Maître Tahar Kamoun avocat à Sfax, et vu pour légalisation de signature le 8/01/2024 et enregistré à la recette des finances des sociétés de Sfax le 23/01/2024 quittance n°M000439 enregistrement n°24500401, les associés de la société 2HZ, société à responsabilité limitée, RNE 1530815Q, ayant son siège social à la Route de Gabès km 3 Sfax, ont décidé l'augmentation du capital de la société de trente mille dinars (30.000, 000 d) jusqu'à quatre cent cinquante milles dinars (450.000,000d) et ce par l'émission et la création de quarante deux mille (42000) parts sociales dont la valeur de chacune est de dix dinars et dont 41625 parts ayant la valeur de 416.250.000 d représentant l'apport en nature de la nouvelle associée la société Etablissements Safwan Daoued et Cies, société à responsabilité limitée, RNE 1038785 E, ayant son siège social à la Route de Gabès km 2 Sfax, par la moitié du fonds de commerce exploité au local sis à la Route de Gabès km 2 Sfax, avec tous ses éléments incorporels entre autres l'achalandage et le droit au bail excepté la représentation de la marque KIA. Cet extrait a été publié au journal Essabeh le 26/01/2024 et déposé au registre national des entreprises le 02/02/2024.

2024X00122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 12/12/2023 et enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 5/01/2024 sous le n° de Quittance MO001925, N° d'enregistrement 24200067. Mr Hammadi Ben Morched Moalla titulaire de la C.I.N n°11099441, a vendu à Mr Adel Ben Salem Torki titulaire de la C.I.N n°13436720 le fonds de commerce, sis à la Route El Matar Kl 3.5 Sfax, destiné pour la vente des fruits secs cette annonce est publiée dans le journal quotidien Essabeh le 7/02/2024.

Les oppositions sont faites chez le vendeur sis au local du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2024X00157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi le 17/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 18/01/2024 sous le n°24200288 suivant quittance n°M008255.

Ousema Kharrat titulaire de la CIN n°11065532 a vendu à Abderazek Asidi titulaire de la CIN n°02748923 la totalité du fonds de commerce de vente des vêtements confectionnés «Frippe» exploité dans le local sis à la rue Afrane klm 2.5 Sfax.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à dater de la parution de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne et ce au bureau de maître Lotfi Nahali sis à appartement Intilaka 2 troisième étage rue Haffouz Sfax.

2024X00158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 17/01/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax Abou Al-Qasim Chebbi le 18/01/2024, sous le n°24200263 reçu n°M007797, M. Yassine Al-Saadawi a vendu à la Société Electro Saber Elhech, société à responsabilité limitée, son identifiant unique 1847468X, en la personne de son représentant légal Wahid Al-Saadawi, la totalité du fonds de commerce exploitée en tant que vente des produits alimentaires situé dans le local n°12 immeuble Venicia, au début de la route de Gremda, Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente doit être déposée à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les délais légaux vingt jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ainsi cette annonce a été publiée dans le bureau de Dar Assabah journal le Quotidien, le 26/01/2024 selon la quittance n°PS240049.

2024X00159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/01/2024 enregistré à Gabès le 30/01/2024 sous le n° de quittance M010446 et le n° d'enregistrement 24200491 Mr Ziad Ben Zouhair Al Louz a vendu à Madame Hayfa bint Al Hachmi Kammoun domiciliée au Km4, Rue Damak. Sfax la totalité du fonds de commerce se composant d'un magasin de vente de produits laitiers et dérivés, situé au Km 4, route de Menzel Chaker, Sfax Sud, 3042, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse Hayfa Kammoun dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce sera publiée dans le journal le "Quotidien" le 8/02/2024.

2024X00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté le 19/10/2022 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°072375M, n° d'enregistrement 23209566 daté le 13/11/2023,

Madame Latifa Jlidi a cédé à Mohamed Amine Bouebdellah la totalité du fonds de commerce sis à Gabès exploité comme une boutique vendant des divers produits.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

Cette annonce sera publiée au Quotidien le 8/02/2024.

Matricule fiscal : 1168021/M

2024X00161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP en date du 23/01/2024 enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana le 26/01/2024, quittance n°M011816, enregistrement n°24200734, Ahmed Karista a vendu le fonds de commerce sis à la rue Mustapha Hjaij n°16 carrefour rue Ifada Ariana nord Gouvernorat d'Ariana à Fehd Faidi.

Toute opposition devra se faire auprès de maître Akram Barouni avocat sis au 94 Av. Med V Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 10 février 2023

2024400267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Al-Tadamon le 29/01/2024 (n° de quittance M010552 sous le numéro d'enregistrement 24200547) Mr Ebadah Ben Kamel Ben Saleh Al-Rayyis, titulaire de la CIN n°07304305 du 17/12/2003 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploiter pour vendre de vieux vêtements situé au local n°2, Rue Al-Ekleel Jardin d'El Menzah 2, El- Menhla, Ariana à Mme Widad Bent Moktar Bent Farhat Salaimi titulaire de la CIN n°08081884 du 31/5/2012.

Toutes les oppositions sont acceptées entre les mains de Mme Widad Bent Moktar Bent Farhat Salaimi dans le local, situé au local n°2, Rue AlEkleel Jardin d'El Menzah 2, El- Menhla, Ariana dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée sur le Journal Achourouk le 7/2/2024.

2024400270FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01 novembre 2023 enregistré le 31 Janvier 2024 Enregistrement n°24300878 quittance n°M016160. La société Neji Optic sise au 63 avenue Habib Bourguiba Ariana représentée par le gérant Mohamed Wadoud Ben Hedi Neji numéro de la C.I.N 03001820 Loue le fonds de commerce destiné à la vente des lunettes optiques avec tous ses éléments Réels et moraux qui se trouve à Cité Jamil immeuble 1 Magasin 2 Menzeh 6 à Monsieur Youssef Neji C.I.N est 07476473 et ce pour une durée de deux ans commençant le 01 novembre 2023 et finissant le 31 octobre 2025.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du Présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Essabah et le Temps parus le 10/02/2024.

2023R03007FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce daté du 10/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 19/01/2024 sous le numéro d'enregistrement 24300055 et quittance numéro M003566, Monsieur Tarek Gurai titulaire de la CIN n°09134344 loue à la société «EL MOUROUJ BEST FOOD COMPANY» SARL en cours de constitution, tout le fonds de commerce situé à Résidence Asma n°25 El Mourouj 3, Ben Arous, et exploité pour l'activité de restauration rapide et pour une durée de cinq ans à compter du 10/01/2024.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 24/01/2024.

2024R00177FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte écrit le 24/01/2024 enregistré à la recette de finances d'Akouda le 31/01/2024 quittance n°5302 enregistrement n°24300225, la société STAG EQUI HOTELS par son représentant légal, immatriculation n°1200547D a loué à Mr Iheb Mghirbi titulaire de la CIN n°05128696 délivrée le 21/8/2019 à Tunis au profit de la société BEDSYSTEMS SUARL, immatriculation n°1854512A la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels sis à la zone industrielle Akouda 4022.

Les oppositions peuvent être déposées chez le bailleur société STAG EQUIP HOTELS par son représentant légal, Mr Iheb Mghirbi titulaire de la CIN n°05128696 délivrée le 21/8/2019 à Tunis sis à la zone industrielle Akouda 4022 dans un délai de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "La Presse" le 7/02/2024.

2024S00182FCCC3

Gérance libre

Suivant acte de location en gérance libre fait à Tunis, le 11/01/2024 et enregistré à la recette des finances Raoued le 02/02/2024 sous le n°24300652 quittance n°M016702, Monsieur Aymen Ben Fethi RDISSI, C.I.N n°04835640 a loué en gérance libre à la Société Générale de Quincaillerie Nkhilette, en cours de

constitution, représentée par son gérant Monsieur Khalil Ben Taoufik Ben Ameur, C.I.N n° 05328118, tout le fonds de commerce exploité pour la vente des produits de peinture, ferrugineuses, électriques et plastiques sis à résidence Nkhilette n°C08 Rue Nkhilette Raoued pour une durée de cinq ans à compter du 01/01/2024

Cet avis a été déposé aux journaux La Presse et Essahafa du 6/02/2024.

2024400261FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Forum des Homolands pour la Littérature

Adresse : Rue Sousse Ksar Bardo n°299 - Béja 9000

Sujet : Culturelle.

Objectifs :

1- Contribuer à enrichir la scène culturelle de Béja et de toute la République tunisienne

2- Travailler pour accueillir et encourager les intellectuels, les créateurs, les penseurs et les artistes aux niveaux régional et national

3- Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation

4- Contribuer à la diffusion de la culture et encourager la communication entre intellectuels

5- Contribuer à encourager les énergies créatrices des enfants et des jeunes

Taha Béjaoui : Président

Hamida Ben Sassi : Secrétaire générale

Souha Bouselmi : Trésorière.

2024T00125APSF1

Constitution d'une association Sportive

Nom de l'Association : "M3aya Temchi"

Adresse : 11 Rue el Hounayen Radés 2040 Radés

Objet : Sport de la marche.

Objectifs :

Encourager la pratique du sport de la marche.

Ses objectifs sont les suivants :

1. Encouragement à marcher

2. Pratiquer des activités de loisirs liées à la marche

Présidente : Jamila Mejri

Vice-président : Moncef Abbess

Secrétaire Générale : Rayhan Belhadj

Trésorière : Fatma ben Hedhili

Membres : Ahlem Chalbi Epse Melki et Dhekra Naccache.

2024R00277APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la renaissance du patrimoine soufi.

Type : culturel.

Objectifs :

- Contribuer à la renaissance du patrimoine soufi, qui repose sur l'approche du raffinement moral et de la transcendance spirituelle.

- Présenter les auteurs du soufisme, ses hommes, leurs biographies et leurs œuvres écrites et orales.

- Etablir des liens de partenariat avec des organisations et associations similaires en Tunisie et à l'étranger.

Siège social : 34 rue de l'Ukraine, cité Chabeb, Douar Hicher, Manouba

Comité Fondateur :

Président : Tarek Chalouati, Agriculteur

Trésorier : Ghanem Mzoughi, Directeur financier

Secrétaire général : Samir Troudi, Ouvrier.

2024R00282APSF1

Constitution d'un Syndicat des résidents de la résidence El Mornaguia

Selon le procès-verbal d'une réunion en date du 25 novembre 2023, enregistré à la recette des Finances El Mornaguia le 3 janvier 2024, Quittance n°M000750 enregistrement n°24700021.

Il a été décidé de former un syndicat du logement :

- Le Nom : Syndicat des résidents de la résidence «Al-Kahina» sis à El Mornaguia.

- Siège social : El Mornaguia

- Les objectifs : Entretien et réalisation de toutes opérations administratives et financières.

Les Membres :

- Le Président : Omar ben Jemaa.

- Le Trésorier : Khalil-Aouini,

- Le Secrétaire Général : Hatem Gharbi.

2024R00291APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de prévention des maladies cardiovasculaires.

Objet : Scientifique

Siège social : Immeuble le Carré blanc Etage 2-1 Avenue Ibn El Jazzar 4000 Sousse.

Les objectifs de l'association :

- Contribuer à des aides financières et morales aux malades atteints d'une pathologie cardiovasculaire.

- Sensibiliser la population au risque cardiovasculaire et les moyens de prévention.

- Création de contact avec d'autres associations nationales et internationales ayant les mêmes objectifs.

- Planifier des caravanes de santé de sensibilisation et de prévention des maladies cardiovasculaires.

Président : Hatem Bouraoui

Vice président : Mohammed Ben Salah

Secrétaire Général : Fakher Naija

Trésorier : Amine Tarmiz

Dépôt : N°RR304590822 TN le 6 février 2024.

2024S00178APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale daté le 21 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 23 Janvier 2024 sous le n°24700597 quittance n°11094 a été constitué un syndic des copropriétaires de la Résidence «Le Diamant» sise à Ain Zaghouan Nord - Tunis composé comme suit :

Séjir Chebil : Président

Raouf Inoubli : Trésorier

Jalel Mannai : Membre

Lotfi Bouaïcha : Membre

Seif Marzouk : Membre.

2024400269APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 12 janvier 2024 enregistré le 22 janvier 2024 à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis sous le n°24700352 quittance n°M005070 dont un exemplaire a été déposé à la délégation régionale pour la jeunesse et des sports de Tunis le 29 janvier 2024. Le comité directeur du gazelec sport de Tunis a été élu selon la composition suivante :

M. Yosri Ben Saad : Président

M. Mahfoudh Dey : 1er vice Président

Mme. Samira Khlil : 2ème vice Président

M. Chokri El Merdassi : Secrétaire général

M. Radhouane Ben Razek : Secrétaire général adjoint chargé de la communication et du marketing

M. Helmi Ayari : Secrétaire général adjoint chargé des affaires juridiques

M. Mounir Ben Arfi : Trésorier

M. Moez Attar : Trésorier adjoint

M. Nabil Hachmi : Membre chargé du sport et travail

M. Yassine Sansa : Membre chargé du sport civil.

2024T00137APSF2

Le procès-verbal officiel de l'assemblée générale

Tenue le 7 décembre 2023

M.F : 000/N/N/1048478/B

En vertu du PV officiel de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa sous le n°23805436 Quittance n°M110734, il a été décidé de voter un nouveau comité de syndic de co-propriétaires de l'immeuble EL AMEN avenue de la Liberté Sfax, comme suivant :

- Mr. Zouhir Guediche : Président et trésorier de syndic

- Mr. Rochdi Ben Barakat : Secrétaire général.

- Mr. Housem Maalej : Membre.

2024X00164APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société Medina Travaux Public, RC n°B0890442008 sise chez Cabinet Chaker Avocats 38 Rue Ghandi Tunis.

Contre la partie saisie : Société de Promotion Immobilière «Ibn Rachik» RC n°B167661998 sise chez Maître Fatma Cherif 33 Rue Alain Savary Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Mohamed Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 322 parts indivises du TF n°46602 Tunis de 1932 parts se composant de la parcelle n°6 d'une superficie de 66 m² et la parcelle n°7 actuellement Rue comprenant 2 trottoirs d'une superficie de 66 m² et la parcelle n°8 de 1248 m² consistant en une rue liée par l'Avenue principale Mohamed Ali Akid tout en précisant que la parcelle n°7 appartenant aux parts de la partie saisie de 322 m² représente un terrain à bâtir et peut être utilisé comme un immeuble à usage d'habitation ou commercial mais elle est utilisée maintenant comme une Rue et 2 trottoirs sur la droite et sur la gauche comme une entrée de parking et sise à la Cité Olympique en dehors de Bab El Khadra sur la limite de la route de Soukra.

Mise à prix : 193.200D, 000 après réduction de 40% Frais en sus

Date et lieu de la vente : Mardi 5/3/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00122VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Zied Ben Mahfoudh Jarray, débiteur principal, demeurant à Enfidha Menzel Dar Belouaer.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°41512 Kairouan dénommé «henchir bousabeur» sise à Kairouan d'une superficie de 5000 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de quarante mille dinars (40.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 11/3/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00166VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Avocat

Maître YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le lundi 4/3/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Sami ben Kacem Khelifa, demeurant à Rue Farhat Hached - Kalaa Kébira, CIN n°05515484.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 81951 Sousse relatif à la propriété nommée "JAMILA", d'une superficie totale de 6957 m², situé à Awled Mhamed Kalaa Kebira gouvernorat de Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole presque rectangulaire limité au Nord par une route goudronnée, à l'est une route et la parcelle 1100, au Sud une route et à l'ouest, la parcelle n°69. La superficie est de 6957 m² contenant, des oliviers, des figuiers, un réservoir d'eau, une maisonnette rurale se composant d'une chambre et une douche.

Le terrain est servi par l'irrigation goûte à goûte à partir d'un point d'eau se situant à l'extérieur et précisément à l'huilerie Elezdihar.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Cent quarante trois mille deux cent vingt six dinars (143.226.0000T) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.610 ,780 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00168VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La partie saisie : Madame Mbarka Bent Chebil Ben Amira Essassi demeurant à Ben Arous n°4 rue Ibn Zaidoun cité el amen el Yassminet el Médina el Jedida.

L'Avocat poursuivant : Maître ARIFI BESMA; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi ; MF 0988998/V.

Propriété saisie : Des parts indivises revenant au caution Mbarka Bent Chebil Ben Amira Essassi, dans la propriété dénommée "ARDH CHEDHLIA" objet du TF n°1519 Ben Arous situé à la Machikhet el Bassatine délégation Ezahra Gouvernorat de Ben Arous au bord de la route n c4 entre Boumhal Naassen et ayant une superficie de 2000/8989 mètres carrés il se compose d'un terrain blanc vacant.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix est portée à 714.678.000 DT - Frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieux le Jeudi 14 Mars 2024 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2024400271VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de faillite de la société Medystile

Le syndic de faillite Chalghaf Mokhtar annonce que par jugement du tribunal de 1ère instance de Ben Arous prononcé à la date du 24/12/2024

sous le n°109 il a été décidé la clôture de la faillite de la société Medystile ayant pour siège cité Essaada Boumhel et pour matricule fiscal 29634F.

2024R00296VEPA2

Prolongation du délai de la vente des actifs d'une société faillie

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse I en date du 5 février 2024 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente des actifs comme étant un tout indivisible est prolongé au 15 mars 2024 en rappelant que la mise à prix est réduite d'un taux total de 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2024S00180VEPA2

Vente d'un bâtiment situé à Ouled El Chamekh

STE AFATEL - SARL

Avenue Farhat Hached Essouassi Mahdia

Identifiant unique : 25180D

En exécution de l'ordonnance n°2024/10 rendue du juge commissaire de la faillite du tribunal de première instance de Mahdia le 29 Janvier 2024, le syndic de faillite informe le public qu'il compte mettre en vente au plus offrant un bâtiment objet du TF n°47266 Mahdia (Lot n°02) appartenant à Mr Faycal Said situé à la route Essouassi Ouled el Chamekh et composé de :

- D'un terrain (1990 m²)

- Entrepôt pour huilerie (525 m²)

- Logement 1er étage (545 m²) en cours de construction

- Entrepôt (45 m²)

Mise à prix : 672.750,000 DT les intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès du syndic de faillite dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse Tél 73.221.539, les offres sont acceptées au plus tard vendredi 29 Mars 2024.

2024S00184VEPA2

Décision d'ouverture de Règlement Judiciaire

Règlement judiciaire n°58

Société de transformation de métaux SOTRAMET

Siège social : Z.I Agareb Route de Mahares Sfax

Identifiant unique N° : 1119338J

En vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 12/01/2024 concernant le règlement judiciaire n°58 relatif à la société SOTRAMET, il a été décidé :

1- Déclencher la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société de transformation de métaux SOTRAMET, l'ouverture de la période d'observation et confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal pour contrôler cette procédure; de désigner de l'expert Abdellaziz Guermazi Administrateur Judiciaire chargé de recevoir le plan de sauvetage proposé par la société débitrice, de l'étudier et de le modifier, si nécessaire, et tout cela dans un délai de neuf mois.

2- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre national des entreprises, la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne aux frais de la société débitrice.

3- Le report de la décision sur la demande visant à suspendre les procédures d'exécution en cours à son encontre jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de La société, la nomination de son gérant et la présentation du programme de sauvetage.

Et en vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 17/01/2024 il a été décidé de remplacer l'Administrateur Judiciaire Abdellaziz Guermazi par l'Administrateur Judiciaire Abdessattar fgaier.

Et en vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 24/01/2024, il a été décidé de remplacer l'Administrateur Judiciaire Abdessattar Fgaier par l'Administrateur Judiciaire Mokhlès Laajili.

2024X00156VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société ETS MED LOUKIL ET CIE - SA

Au capital de : 12 450 000 D

Siège social : 62 Rue Carthage Tunis

Identifiant Unique : 0000528E

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°1006 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30 Janvier 2024 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société ETS MED LOUKIL ET CIE.

Désignation de Madame Ines Marwa Lamouchi en qualité de Juge Commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur Mansour pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53,

Rue Echam, 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2024400259VEPA2

Affaire n°247 Faillite de la société industrielle «La propreté»

Identifiant unique : 002146C

Avis aux créanciers d'insertion de l'état des dettes

Le liquidateur de la société industrielle «La propreté» sujet de l'affaire n°247 annonce que l'état des dettes de la société a été clôturé par le juge commissaire et a été déposer auprès du tribunal de première instance de Tunis.

Cet état pourra faire l'objet d'une opposition devant le tribunal sus indiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'insertion de cet avis.

2024400260VEPA2

Avis de faillite

Société UNIVER

Siège social : Cité Belaid, n°08, Sebelet Morneg, Ben Arous

Identifiant Unique : 0633626 Z

Registre de commerce : B1118751998

En vertu du jugement n°42810 du 13/7/2023 et la décision du 5/02/2024, le tribunal de première instance de Ben Arous a décidé la mise en faillite de la société UNIVER et la désignation de monsieur Wissem Cheniour syndic de faillite sous la tutelle du juge commissaire Madame Meriem KANZARI.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au bureau du syndic de faillite sis au n°8, rue Habib Chraita Ariana 2080 - Tél : 52922822 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2024400264VEPA2

Clôture de faillite

Action de sujet SMOVA "EL-FEJIJ"

Adresse sociale : Fondok el Hadika Hamamet

Registre commercial : N°4919

En vertu du jugement du 23 Novembre 2023 rendu par le tribunal de première instance de Grombelia dans l'affaire n°172, Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de syndic de faillite du SMOVA «EL-FEJIJ», informe le public qu'il a été décidé la clôture de la dite faillite.

Mr. Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 Janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2020 / Tél : 71709153/ Fax : 71709863).

2024400265VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MS SOLUTIONS

Au capital de 6 870 000 Dinars

Identifiant unique : 1314322R

Siège social : Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080

Messieurs les Actionnaires de la Société MS SOLUTIONS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 8 mars 2024 à 10H au Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

3. Approbation, des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux Administrateurs et fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs pour l'exercice 2024

7. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion consolidée Groupe de l'exercice 2023

8. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés Groupe arrêtés au 31 décembre 2023

9. Questions diverses

10. Pouvoirs pour formalités.

2024T00119SANB3

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 20 000 dinars

Inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tarek Ibn Ziyad, Matamata 6070

Suite à l'absence de quorum légale de l'A.G du 21/1/2024 la société notifie à tous les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'A.G.Extraordinaire qui aura lieu le dimanche 28/4/2024 à 10 H de matin à l'hôtel Sidi Idriss Matmata et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approuvé la mise à jour et la modification de statut de la société.

Tous les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre leurs décisions et à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024R00289SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2024

SOCIETE TUNISIAN PROCESSING SA

Société anonyme

Au capital de 8.250.000 dinars

Siège social : Hôtel le Movenpick du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1042884L

Par décision du Conseil d'administration tenue le 30 janvier

2024, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2024 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de la totalité des installations de l'usine de production d'acide sulfurique suite à la remise de la Concession Miskar à l'Autorité Concédante, soit le Ministère en charge de l'Energie;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été publiée au journal Le Quotidien, le 02/02/2024 page n°8.

2024R00295SANB3

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DJERBA

Société en liquidation

Société anonyme

Siège social : ex hôtel Les Sirennes Djerba

IDF : 0010304v

RC : B194211996

Les actionnaires ayant au minimum 10 Actions de capital de la société sont convoqués pour l'assemblée extraordinaire qui sera le 24/02/2024 à partir de 10 H du matin au bureau de l'avocat de la société Maître Meftah Soltani rue Sakiet Sidi Youssef houmet Souk Djerba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Voter le rapport de liquidateur Madame Najwa Barouni et l'approbation de ses actes par les actionnaires et la continuation de son mandat jusqu'à la dissolution de la société.

2024R00311SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement Touristique Hadrumet «SDT HADRUMET»

SA au capital de 26 500 000 DT

Identifiant unique : 1335067L

Siège social : Hôtel Diar El Andalous Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société de Développement Touristique Hadrumet «SDT HADRUMET» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 13 mars 2024 à 10h au siège de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité d'exploitation

2. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2024S00181SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LES LABORATOIRES POLYPHARMA

Société anonyme

Au capital de 100.000 DT

Siège social : Route El Ain Km 4 ruelle 7 Moijen Sfax

Identifiant Unique : 1659745A

Messieurs les actionnaires de la Société «LES LABORATOIRES POLYPHARMA» S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 26 février 2024 à 10H, à la route Menzel Chaker Km. 6,5 Sfax en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social.

2. Questions diverses.

2024X00173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DU LIEGE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Route Aîn Draham - 8110 Tabarka

Identifiant Unique RNE (Jendouba) : 007463K

MF : 007463KAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle du Liège sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 au siège social sis à la Route de Ain Draham - 8110 Tabarka, à 9 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Annulation des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2023 ;

3. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

5. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

6. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

8. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

9. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

10. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

11. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

12. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

13. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

14. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

15. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

16. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

17. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2024400262SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Capital : 1.015.000

Société de Montage et Services, SA

Siège social : Cité Tahrir, Bouchema, Gabès - 6031

Identifiant unique : 1100483 Y

Les actionnaires de la Société de Montage et Services sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le 7/3/2024 à 11 H au 4ème étage de l'immeuble sis au 14 rue Damas, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Transfert de siège social ;

3. Modification corrélative de l'article (04) des statuts.

4. Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que tous les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au 14 rue Damas - Tunis.

2024400266SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Polyclinique Internationale Riadh - Ennasr «PIRESA»

SA au capital de 14.500.000 dt

IU : 1236746B

Siège social : Boulevard de l'Ere Nouvelle - 2001 Enasr 2 - Ariana

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra samedi 16 mars 2024 à 10:00 au siège social de la Polyclinique et ce, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Le plan de redressement de la société établi par l'administrateur judiciaire.

2. L'offre de rachat d'actions de la société présentée par un groupe de médecins.

3. Les mesures d'urgence pour la sauvegarde de la polyclinique.

2024400268SANB3

Autres sociétés

STE MUTUELLE DE BASE

DE SERVICES AGRICOLES "EL ANSARI"

Avenue Habib Bourguiba

Sidi Bou Ali 4040

Tél & Fax : 73247 494

Matricule fiscal : 28309 Q N M 000

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "EL ANSARI" à Sidi Bou Ali informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019/2020/2021 aura lieu pour la deuxième fois samedi le 02 Mars 2024, pour le même ordre du jour ; même heure et même temps faute de quorum de la première assemblée générale.

2024S00192SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

La société immobilière Elbaweba avise le public qu'elle possède la totalité de parcelle de terrain au milieu de surface 870 m² avec construction d'un ancien borj sise à la route Ain km 1.5 rue Marrakchi Sfax suivant un contrat de vente daté le 7 décembre 2014 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X00154DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Ali Bojelben déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 408 m² sise à la route de Teniour Km 6 est perdu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef dans un délai de 30 jours de ce jour.

2024X00155DIVD2

Avis

Monsieur Jalel Abbes annonce qu'il possède un appartement et un terrain de superficie de 12m² sis à la route de Kaied M'hamed km 3 Sfax, son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X00162DIVD2

Avis

Mr Bechir Ben Korchi Dammak titulaire de la C.I.N n°01227763 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 4687 m² à la route essabaa (route de Gabès) km 7 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Hammouda Khabou et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00163DIVD2